Conditions Générales de vente Applicables à compter du 24 janvier 2024

- 1- IDENTITE DU VENDEUR Le vendeur des boutiques Actimag est la société ACTIMAC ("Boutique"), SAS, dont le siège social est situé 2 rue des Érables - 69700 LIMONEST - au capital social de 150 000 euros immatriculée au RCS de Lyon sous le numéro 389 497 348 (TVA FR FR83389497348). Liste des boutiques : Actimag le Havre, 168 Rue de Paris 7600 LIMONEST - au capital social de 150 000 euros immatriculée au RCS de Lyon sous le numéro 389 497 348 (TVA FR FR83389497348). Liste des boutiques : Actimag le Havre, 168 Rue de Paris 7600 LIMONEST - Actimag Mondeville 4120 MONDEVILLE - Actimag St Pierre, 147 rue St Pierre 14000 CAEN - Actimag Docks 76, Centre de Commerces et de Loisirs Docks 76 Porte 5 76000 ROUEN - Actimag Rouen RP, 49b rue de la République 76000 ROUEN.
- 2- APPLICATION DES CONDITIONS Les présentes Conditions Générales de vente sont applicables à toutes les ventes et prestations de services conclues au sein de la Boutique. La Boutique n'ayant pas vocation à vendre les produits à des professionnels, mais uniquement à des consommateurs pour leurs besoins personnels se résonnel se droit de réfuser les achats immédiats / commandes d'un même Produit en quantités importantes. Les Conditions Générales pouvant faire l'objet de modifications utlérieures, la version applicable à votre achat est celle en vigueur à la date de l'achat immédiat ou de la passation de la commande.
- 3- PRODUITS Les caractéristiques essentielles du produit sont indiquées dans les fiches produits. Notre Boutique peut réactualiser, améliorer ses fiches, retirer de la vente des produits. La disponibilité des produits, réactualisée en permanence, est indiquée sur le site de la Boutique au moment de votre connexion sur notre serveur. La durée de disponibilité sur le marché des pièces détachées indispensables à l'utilisation du bien est communiquée lorsque nous en sommes informés par le
- 4- SERVICES Pour l'accomplissement des diligences et prestations, la Boutique s'engage à donner ses meilleurs soins, conformément aux règles de l'art. La présente obligation, n'est de convention expresse, que pure obligation de moyens. Le matériel et/ou les données confiées par le Client étant déjà dans un état endommagé, le client est informé que l'exécution des prestations convenues par la Boutique, peuvent avoir pour conséquence la destruction du matériel et/ou les données ou un endommagement supplémentaire de ceux-ci. La responsabilité de la Boutique ne pourra être recherchée dans ces cas. Nos interventions peuvent nécessiter de reformater les médias et de charger des logiciels de diagnostic. Ces opérations sont susceptibles d'écraser les données présentes; La responsabilité de la Boutique est exclue en cas de perte ou d'écrasement. Les sauvegardes des données et leur vérification sont à la charge exclusive de Client. Le Client est tenu de se prémunir contre la perte de données ; il lui appartient d'effectuer des sauvegardes régulières et exhaustives des données. En conséquence, la la perie de domines, il nui apparient à enecuer des sauvegardes regulieres et exhausives des domines. En consequence, in responsabilité de la Boutique ne saurait être engagée en cas de pertes partielles ou totales des données du Client consécutif ou non à une intervention de la Boutique. La réinstallation éventuelle de logiciels se fera à partir des supports fournis par le client (CD, DVD, HDD, licence etc.). Le client s'engage, de bonne foi, à collaborer avec la Boutique orunir à la Boutique les éléments d'information nécessaires à l'accomplissement de ses prestations, et notamment tous documents techniques utiles, à ne confier à la Boutique que du matériel dont il est propriétaire etconforme aux règles de l'art et répondant à la règlementation en vigueur, à payer le prix des services formis par la Boutique et à effectuer toutes les diligences et drendre toutes les mesures possibles afin de sauvegarder les données, afin d'éviter les pertes de celles-ci à l'occasion de l'intervention de la Boutique.
- possibles aint de salvetgarder les donnels, aint d'eviter les petres de ceitectes à l'occasion de l'intervention de l'abundine de la boutique.

 5- COMMANDES Toute commande anormale ou de mauvaise foi, toute fraude ou tentative de fraude, tout incident de paiement non régularisé, pourra entrainer la suppression et/ou désactivation du compte client concerné et/ou le refus de la commande. Dans le cas où le produit ne serait pas en stock à la boutique, nous vous proposons de le commander. Les commandes ne se sont définitives qu'après versement d'un acompte qui sera conservé par la Boutique en cas d'annulation de la commande par le client. Le solde devra être payé lors du retrait des marchandises commandées. La commande considérée comme annulée, et l'acompte sera conservé, à défaut de retrait desproduits dans un délai de 60 jours suivant l'avis de mise à disposition. En cas d'indisponibilité du bien commandé, vous en serez informé et nous vous proposerons de vous forurir un bien d'une qualité et d'un prix équivalent, unavoir ou un remboursement. Les produits vendus en Boutique ne bénéficient pas du droit de rétractation.
- beneticient pas du droit de retractation.

 6- PRIX & PAIEMENT Les prix des produits sont affichés sur le site de la Boutique et sont indiqués en euros toutes taxes comprises. Le prix des prestations est fonction de la nature des prestations; les commandes de prestations feront l'Objet d'un devis préalablement accepté par le Client. Tout règlement versé à la Boutique ne saurait être considéré comme des arrhes. Les moyens de paiement acceptés sont indiqués encaisse. En ce qui concerne le recours au crédifecté, celui-ci fait l'Objet d'une indication portée sur le bon de commande. Le crédit affecté consenti au client est régi par les dispositions légales applicables et les conditions de l'offre préalable établie, dont le client emprunteur reconnait avoir reçu un exemplaire accompagné de son bordereau de rétractation. Le client dispose d'un droit de rétractation de quatorze (14) jours calendaires révolus à compter du jour de l'acceptation de l'offre de crédit. En cas de mise en œuvre du droit de rétractation, la commande est annulée et le contrat de crédit est résolu de plein droit. Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.
- 6.1- PAIEMENT EN PLUSIEURS FOIS Notre société propose à ses clients le service de crédit d'Alma pour le règlement de leurs achats et l'exécution du paiement. Cela est conditionné par l'acceptation par le Client des CGU ou du contrat de crédit proposé par Alma. Tout refus d'octroi de crédit par Alma pour une commande pourra entraîner l'annulation de celle-ci. Le paiement en trois / quatre fois est disponible via notre partenaire Alma. Seuls les achats entre 50 et 3 000€ sont éligibles au paiement avec Alma. - Résiliation : Toute résiliation des CGV qui lient Notre société et le client, entraine la résiliation des CGU ente Alma et le client. - Le montant est payé par un crédit octroyé par Alma SAS inscrit sur le REGAFI sous le numéro 90876. - Paiement : Le paiement par crédit est disponible pour le règlement de leurs achats via notre partenaire Alma, l'exécution du paiement est conditionnée par la signature du contrat de crédit proposé par Alma. Le Vendeur accepte par anticipation l'octorie de crédit conclu entre Alma et le client conformément à l'article. 1312-46 du code de la consommation. Si anticipation l'octroi de crédit conclu entre Alma et le client conformément à l'article L312-46 u code de la consommation. Si Alma accepte d'octroyer le crédit au client, le montant ser payé par crédit conformément à l'article L312-45 du code de la consommation. Tout refus par Alma d'octroyer un crédit pour une commande pourra entraîner l'annulation de celle-ci, sauf si le client accepte de payer compitant. Toute résiliation des CGV qui lient le Vendeur et le client, entraîne la résiliation de contrat de crédit ente Alma et le client. En cas de rétractation, les frais et intérêts des Clients, leur seront remboursés conformément à la réglementation. - Sécurité : La sécurisation des paiements est assurée par Alma et ses prestataires. Tous les paiements sont protégés par le 3D Secure. Alma est gestionnaire de télépaiement et délivre un certificat électronique qui vaudra preuve du montant et de la date de la transaction conformément aux dispositions des articles 1316 et suivants du code civil. - Cas particulier : En cas de contrat de vente ou de prestation de services à exécution successive ou livré dans des délais assez longs, le Vendeur doit préciser dans ses CGV le moment de début de la livraison ou de la fourniture, pour feplus de précisions vous pouvez contacter les équipes alma sur support@getalma.eu.
- 7 RETRAIT DES PRODUITS Le transfert des risques s'opère au moment du retrait en Boutique par le client. P produits faisant l'objet d'un retrait immédiat, il vous appartient de procéder à un contrôle approfondi vous permettant de vérifier s'il n'existe pas de vices apparents, mais également la conformité des pièces à votre commande.
- 8 RECEPTION DES SERVICES A défaut de réserves ou réclamations expressément émises par le client lors de la réception des prestations, celles-ci seront réputées conformes à la commande. Toute réserve ou réclamation doit être émise par écrit, avectous les justificatifs y afférents, auprès de la Boutique qui rectifiera dans les plus brefs délais et à ses frais, les prestations fournies
- 9- CONTACT ET SERVICE APRES VENTE Les étiquettes collées sur toutes les pièces sont indispensables pour la garantie. Les emballages doivent être conservés en parfait état. Lors du retour de marchandise en Bouitique, l'achetur pour le grantier les emballages doivent être conservés en parfait état. Lors du retour de marchandise en Bouitique, l'achetur foruir : ses coordonnées précises - son ticket de caisse ou sa facture, - une description détaillée de la panne constatée. Le retour des marchandises s'effectue directement en Boutique. Les marchandises réparées ou remplacées devront être retirées par le client dans le délai d'un mois suivant l'avis l'informant que celles-ci sont à sa disposition en boutique. La Boutique ne pourra être tenue responsable de l'usure normale du bien conséquente de son défaut de retrait par le client. A défaut de retrait du produit dans un délai de 90 jours suivant l'avis de mise à disposition, le produit sera considéré comme étant la propriété de la Boutique, laquelle pourra en disposer selon son souhait.

10- GARANTIE. - Lorsqu'un souci se pose avec un matériel, nous vous invitons à prendre contact avec notre service SAV notamment en vous rendant sur notre site Internet et en utilisant l'espace assistance.

Le consommateur dispose d'un délai de deux ans à compter de la délivrance du bien pour obtenir la mise en œuvre de la garantie légale de conformité en cas d'apparition d'un défaut de conformité. Durant ce délai, le consommateur n'est tenu d'établir que l'existence du défaut de conformité et non la date d'apparition de celui-

Lorsque le contrat de vente du bien prévoit la fourniture d'un contenu numérique ou d'un service numérique Lorsque le contrat de vente du bien prévoit la fourniture d'un contenu numérique ou d'un service numérique de manière continue pendant une durée supérieure à deux ans, la garantie légale est applicable à ce contenu numérique ou ce service numérique tout au long de la période de fourniture prévue. Durant ce délai, le consommateur n'est tenu d'établir que l'existence du défaut de conformité affectant le contenu numérique eu le service numérique et non la date d'apparition de celui-ci. La garantie légale de conformité emporte obligation pour le professionnel, le cas échéant, de fournir toutes les mises à jour nécessaires au maintien de la conformité du bien. La garantie légale de conformité donne au consommateur droit à la réparation ou au remplacement du bien dans un délai de trente jours suivant sa demande, sans frais et sans inconvénient majeur pour lui. Si le bien est réparé dans le cadre de la garantie légale de conformité, le consommateur bénéficie d'une extension de six mois de la garantie initiale. Si le consommateur demande la réparation du bien, mais que le vendeur impose le remplacement, la garantie légale de conformité est renouvelée pour une période de deux ans à compter de la date de remplacement du bien.

bien.

Le consommateur peut obtenir une réduction du prix d'achat en conservant le bien ou mettre fin au contrat en se faisant rembourser intégralement contre restitution du bien, si :

1º Le professionnel refuse de réparer ou de remplacer le bien;

2º La réparation ou le remplacement du bien intervient après un délai de trente jours;

3º La réparation ou le remplacement du bien occasionne un inconvénient majeur pour le consommateur, notamment lorsque le consommateur supporte définitivement les frais de reprise ou d'enlèvement du bien non conforme, ou s'il supporte les frais d'installation du bien réparé ou de remplacement;

4º La non-conformité du bien persiste en dépit de la tentative de mise en conformité du vendeur restée infructueuse.

infructueuse. Le consommateur a également droit à une réduction du prix du bien ou à la résolution du contrat lorsqu défaut de conformité est si grave qu'il justifie que la réduction du prix ou la résolution du contrat immédiate. Le consommateur n'est alors pas tenu de demander la réparation ou le remplacement du biei

Declaisse. Le consommateur n'a pas droit à la résolution de la vente si le défaut de conformité est mineur. Toute période d'immobilisation du bien en vue de sa réparation ou de son remplacement suspend la garantie qui restait à courir jusqu'à la délivrance du bien remis en état. Les droits mentionnés ci-dessus résultent de l'application des articles L. 217-1 à L. 217-32 du code de la

consommation.

Le vendeur qui fait obstacle de mauvaise foi à la mise en œuvre de la garantie légale de conformité encourt une amende civile d'un montant maximal de 300 000 euros, qui peut être porté jusqu'à 10 % du chiffre d'affaires moyen annuel (article L. 241-5 du code de la consommation).

Le consommateur bénéficie également de la garantie légale des vices cachés en application des articles 1641 à 1649 du code civil, pendant une durée de deux ans à compter de la découverte du défaut. Cette garantie donne droit à une réduction de prix si le bien est conservé ou à un remboursement intégral contre restitution

10.2 GARANTIES COMMERCIALES APPLICABLES AUX CONSOMMATEURS - La garantie commerciale du constructeur ne fait pas obstacle au bénéfice de la garantie légalede conformité mentionnée aux articles L. 217-4 à L. 217-12 du Code de la consommation et de celle relative aux défauts de la chose vendue, dans les conditions prévues aux articles 1641 à 1648 du

Code civil.

Article L217-16 du Code de la consommation: Lorsque l'acheteur demande au vendeur, pendant le cours de la garantie commerciale qui lui a été consentie lors de l'acquisition ou de la réparation d'un bien meuble, une remise en état couverte par la garantie, toute période d'immobilisation d'au moins sept jours vient s'ajouter à la durée de lagarantie qui restait à courir. Cette période court à compter de la demande d'intervention de l'acheteur ou de la miseà disposition pour réparation du bien en cause, si cette mise à disposition est postérieure à la demande d'intervention.

GARANTIE COMMERCIALE CONSTRUCTEUR - Certains constructeurs proposent une garantie spécifique (prise en charge de la garantie directement par le constructeur, ou garantie sur site, ou extension de garantie spécifique). Notre Société ne pourra être tenue pour responsable d'une quelconque défaillance du constructeur dans le cadre de cette

10.4 GARANTIE COMMERCIALE DE NOTRE SOCIETE - (garantie légale de conformité 2 ans + contrat de garantie commerciale 1 an) ou de cinq ans en cas souscription payante du Pack Confort (garantie légale de conformité 2 ans + contrat de garantie commerciale 3 ans). Voir annexe Contrat de garantie commerciale d'sopnible en boutieu Les professionnels ne bénéficient pas de la garantie légale de conformité mais d'une garantie commerciale de 3 ans (gratuitement) ou 5 ans (option

11 GARANTIE DES PRESTATIONS - Les prestations effectuées par la Boutique sur le matériel du Client sont garanties pendant une durée de 6 mois à compter de la date de restitution du matériel au Client ; Ainsi dans le cas où une panne identique interviendrait sur le matériel réparé, la Boutique s'engage à intervenir sans frais pour le Client sur ledit matériel.

12 CONFIDENTIALITE - Lors des interventions, le Client donne accès à l'ensemble des données stockées sur le matériel confié à la Boutique. Ces données seront considérées comme confidentielles, sous réserve du respect des dispositions légales en vigueur. Ces données peuvent être transmises aux membres de son personnel chargés de participer à l'exècution des prestations. L'obligation de confidentialité n'est pas applicable aux données ou informations licitement en possession de la Boutique avant de les recevoir du Client, ou qui étaient, à la date de signature de la présente convention ou ultérieurement, tombées dans le domaine public ou qui auraient été communiquées par un tiers de bonne foi sans que ce tiers ait exigé d'engagement de confidentialité à leur égard.

13 INFORMATIQUE ET LIBERTES - La Boutique recueille des informations vous concernant notamment lors de la création de votre Compte Client. Ces informations nous permettent d'effectuer notamment les opérations relatives à la gestion des clients, à la prospection, à l'élaboration de statistiques commerciales, à la gestion de vos droits, la gestion des impayés et du contentieux, à la gestion d'opérations promotionnelles, à la gestion des avis. La base légale de ces traitements de données est l'exécution des présentes CGV. Les opérations de prospection relatives à des biens et produits analogues se fondent sur l'intérêt légitime de notre Boutique. Les autres opérations de prospection se fondent sur votre consentement. Les destinataires de vos données sont les services de notre Boutique, nos sous-traitants et lesautorités et auxiliaires de justices légalement habilitées à en recevoir communication. Vos données seront uniquement conservées le temps nécessaire à la réalisation des finalités précitées, et conformément aux règles de conservation légale applicables en matière commerciale. Vous bénéficiez d'undroit d'accès, de rectification, de portabilité et d'effacement de vos données personnelles. Vous pouvez également d'undroit d'accès, de rectification, de portabilité et d'effacement de vos données personnelles. Vous pouvez également demander la limitation du traitement de données vous concernant. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant et disposer du droit de retirer votre consentement à tout moment lorsque les traitements de données personnelles mis en œuvre se fondent sur celui-ci. Le consommateur est informé de la possibilité qu'il a de s'inscrire sur la liste d'opposition au démarchage téléphonique Bloctel. Enfin, vous avez la possibilité d'introduire une réclamation auprès des autorités de contrôle compétentes en matière de protection de données personnelles. Pour en savoir plus ou exercer vos droits, écrivez à rgpd@actimac.fr ou à la Boutique en précisant vos nom(s), prénom(s), numéro de client. Pour en savoir plus, vous pouvez consulter notre Page donnée personnelles à l'adresse : https://www.actimaq.biz/page/donnees-personnelles-19.

AL ENVIRONNEMENT – Reprise sans frais: Il est rappelé l'obligation de ne pas jeter les déchets concernés ci-dessus avec les déchets ménagers, – qu'il existe des systèmes de collecte mis à votre disposition - des effets potentiels des substances dangereuses présentes dans certains déchets sur l'environnement et la santé humaine. Vous êtes informés des coûts unitaires supportés pour l'élimination des DEEE historiques grâce à l'éco-contribution.

Pensez aux solutions de recyclage : vendre ou donner vos produits usagés: vide-greniers, braderie, associations (Emmaus, Secours populaire, etc.). Déposer dans un point de collecte : Ecologic, Ecomobilier, Batribox, etc.

1 équipement acheté= 1 ancien repris. Vous pouvez nous remettre vos piles et batteries usagées sans condition.

Vous pouvez nous rapporter un produit électrique ou électronique usagé équivalant* dans les 24s usu'ants votre achat*** Nous per reprenons pas les produits d'ameullement lors d'un achat de même type dans pos magasins *- La reprise ne pourra pas

ne reprenons pas les produits d'ameublement lors d'un achat de même type dans nos magasins. • La reprise ne pourra pas être effectuée si à la suite d'une contamination ou d'une mauvaise manipulation, le produit à reprendre présente un risvente pour la sécurité et la santé du notre personnel chargé de la reprise que les équipements de protection individuels conventionnels ou les moyens de conditionnement courants ne permettent pas d'éviter. • En nous confiant la reprise de votre produit, vous renoncez à sa propriété dès qu'il est déposé dans notre boutique.

Les dimensions et poids peuvent varier de 10% maximum en plus ou en moins - ** Facture à l'appui

15-MÉDIATION DE LA CONSOMMATION - Le Client consommateur est informé de la possibilité de recourir, en cas de 13-MEDIATION DE LA CONSOMMATION - Le Client consommateur est informe de la possibilité de rescourr, en cas de contestation, à une procédure de médiation conventionnelle ou à tout autre mode alternatif de règlement des différends. Vous avez également la possibilité de saisir le Médiateur de CM2C. Avant de la saisir, vous devez : Écrire au point de vente par lettre recommandée avec accusé de réception, et envoyer une copie de ce courrier à Actimac, 5 avenue de Cambridge 14200 Hérouville St Clair ou par mail à reclamation@actimac.fr; St notre réponse ne vous satisfait pas, vous pouvez, après un délai d'un mois suite à l'envoi de ces courriers/mails, saisir le Médiateur de CM2C qui est compétent pour tout litige portant sur l'exécution d'un contrat de vente ou de fourniture de service couvert par les présentes conditions générales de vente par courrier : CM2C - 14 rue Saint Jean 75017 Paris ou par mail à l'adresse suivante : cm2c@cm2c.net

STIPULATIONS APPLICABLES AUX PROFESSIONNELS UNIQUEMENT

STIPULATIONS APPLICABLES AUX PROFESSIONNELS UNIQUEMENT
16.1. Plafond de réparation. Sous réserve des dispositions légales impératives, LA RESPONSABILITE TOTALE ET
CUMULEE DE LA BOUTIQUE, QUELLE QU'EN SOIT LA CAUSE, EST LIMITEE AU MONTANT PAYE PAR LE CLIENT A
LA BOUTIQUE AU TITRE DE LA COMMANDE CONCERNEE. En aucun cas, n'ouvriront droit à réparation de la part de la
Boutique les préjudices indirects el/ou immatériels ou moraux, à savoir notamment les préjudices financiers ou commerciaux
tels que perte de bénéfice, perte de commande, perte d'exploitation, perte de données, manque à gagner, atteinte à l'image,
interruption de service, ainsi que les préjudices de même nature résultant d'une action en réclamation dirigée contre la
Boutique par le Client du fait des dommages subis par un tiers.

16.2. Clause de réserve de propriété. Le transfert de propriété des marchandises livrées au Client n'interviendra qu'après
naigment intégral du n'ive no prioritéet de rossessire.

paiement intégral du prix en principal et accessoire **16.3. Prescription**. Par dérogation à l'article L110-4 du Code de commerce, aucune réclamation d'un Client professionnel ne

16.3. Prescription: la deligiation la fatule 2 in o un code de commande.

16.4. Conciliation préalable et obligatoire et tribunal compétent. Les parties déclarent leur intention de rechercher en priorité une solution amiable à tout litige résultant notamment de l'application ou de l'interprétation du présent contrat. En l'absence d'accord amiable dans un délai maximal d'un mois à compter de la survenance du litige, tous différends relatifs à la formation, l'exécution et la cessation des obligations contractuelles entre les parties seront soumis au Tribunal de Commerce de LYON, la Boulique se réservant toutefois le droit de saisir le tribunal territorialement compétent dont relève le slège du Client. L'attribution de compétence est générale et s'applique, qu'il s'agisse d'une demande principale, d'une demande incidente, d'une action au fond ou d'un référé.

17-STIPULATIONS FINALES - La loi française est applicable sans pour autant écarter l'application des droits législatifs impératifs accordés aux consommateurs ou d'une loi impérative plus protectrice par le juge étranger saisi par un consommateur du pays correspondant. Les présentes Conditions Générales sont rédigées en langue française. Le fait pour la Boutique de ne pas se prévaloir à un moment donné de l'une des clauses des présentes, ne peut valoir renonciation à s'en prévaloir ultérieurement.

Contrat de garantie commerciale

Applicable à compter du 16 avril 2024

Pour les consommateurs, la garantie commerciale s'applique sans préjudice du droit pour le consommateur de bénéficier de la garantie légale de conformité, dans les conditions prévues au présent chapitre, et de celle relative aux vices cachés, dans les conditions prévues aux articles 1641 à 1649 du Code civil. La garantie commerciale de Notre Société permet d'ajouter 1 an (gratuitement) ou 3 ans (payant « Pack Confort ») après la garantie légale de 2 ans applicable à votre produit.

1. QUEL EST L'OBJET DE LA GARANTIE?

Cet engagement a pour objet le remboursement du prix d'achat, le remplacement, la réparation du produit ou toute autre prestation de service en relation avec le produit, ou encore toute exigence éventuelle non liée à la conformité et énoncée dans la garantie commerciale, en sus des obligations légales du vendeur visant à garantir la conformité du produit.

2. QUI EST LE GARANT?

- Nom : Société ACTIMAC, groupe LDLC
- Coordonnées postales : 2 rue des érables, 69670 LIMONEST
- Coordonnées téléphoniques : 02 31 35 00 00 (numéro non surtaxé)
- Autre moyen : https://www.actimag.biz/magasins

3. COMMENT METTRE EN OEUVRE LA GARANTIE COMMERCIALE LDLC

En cas de dysfonctionnement, munissez-vous de la facture d'achat du produit concerné et contactez-nous sur https://www.actimag.biz/magasins Après diagnostic, le produit défectueux pourra faire l'objet, au choix d'ACTIMAC :

Dans les 3 ans après la livraison :

- i. D'une réparation
- ii. À défaut, d'un remplacement sur la base de caractéristiques équivalentes ou supérieures et dans la limite du prix initial du produit
- iii. À défaut, d'un remboursement

Entre 3 et 5 ans et en cas de souscription d'un Pack Confort :

- i. D'une réparation
- ii. À défaut, d'un remplacement sur la base de caractéristiques équivalentes ou supérieures et dans la limite du prix initial du produit
- iii. À défaut, d'un avoir valable un an d'un montant égal à 80 % du prix d'achat du produit

Lorsque le produit n'est pas réparable et est remplacé ou fait l'objet d'un avoir ou d'un remboursement, le produit retourné est cédé à ACTIMAC.

4. COMBIEN COUTE LA GARANTIE ?

La garantie commerciale 3 ans est gratuite et s'applique par défaut à tous les produits vendus par ACTIMAC.

Le montant de la garantie commerciale 5 ans, dépendant du montant du panier, est disponible lors de de la simulation de commande et repris sur la facture. Le mode de calcul diffère selon la qualité du client, consommateur ou professionnel.

5. QUELLE EST LA DURÉE DE LA GARANTIE ?

Le produit est garanti :

- Les deux (2) premières années par la garantie légale de conformité pour les consommateurs et par la garantie commerciale pour les professionnels
- La troisième par la garantie commerciale gratuite ACTIMAC
- La quatrième et la cinquième année par le Pack Confort en cas de souscription (payant)

En cas de cession du produit, la présente garantie commerciale peut être transférée ; le nouvel acquéreur bénéficiera de la présente garantie pour la période de garantie restante, sous réserve d'être en possession de l'original de la preuve d'achat du produit. Seul le client initial peut bénéficier du remboursement ou de l'avoir valable uniquement dans la boutique émettrice.

6. QUELLE EST L'ÉTENDUE TERRITORIALE DE LA GARANTIE ?

La garantie commerciale est applicable à tous les produits achetés auprès d'ACTIMAC quel que soit le pays. En cas changement de localisation géographique par rapport à la commande initiale, les frais de transport aller et retour seront à la charge du client.

7. QUELLES SONT LES EXCLUSIONS DE GARANTIE?

Les batteries, sujettes par nature à un vieillissement qui entraîne une baisse de leur autonomie, ainsi que les consommables, sont garantis dans les durées limites de la garantie initialement proposée par le constructeur.

Les produits reconditionnés et les pièces détachées hors catalogue standard utilisées dans le cadre de réparations sont également exclus des garanties commerciales.

Les produits de + de 3 000€ HT ne sont pas éligibles au Pack Confort pour les clients professionnels

Une panne déclarée après la date de fin de garantie n'est pas couverte par la garantie.

Un produit présentant un cas d'exclusion de garantie n'est pas couvert par la garantie, quel que soit le dysfonctionnement rencontré sur le produit. Cas d'exclusion de la garantie :

- Panne résultat d'une utilisation non conforme aux préconisations d'emploi du manuel ou du fabricant ;
- Dommages résultats d'un choc, d'une altération physique ou d'une cause extérieure (foudre, dégât des eaux ou tout autre cas de force majeure) ;
- Dommages résultats d'une oxydation suite à l'exposition à un liquide ou une exposition à des conditions humides ;
- Identification du produit impossible de par l'absence ou l'effacement, total ou partiel, de son numéro de série ;
- Encrassement du produit suite au non-respect des conditions de nettoyage ou de ventilation ;
- Réparation ou modification du produit par toute personne étrangère à ACTIMAC ou au service technique agréé du fabricant.